



Sommaire

1. Edito
2. Stage syndical laïcité_ mouvement intra 2017
3. Baccalauréat 2017_Communiqué FSU affaire Théo

Violences policières : attention danger ...

A l'heure où nous écrivons ces lignes s'organise une nouvelle mobilisation des lycéens en réaction aux violences policières. Des lycéens choisissent le blocage comme mode d'expression, qui est une tradition bien ancrée dans certains établissements. Souhaitons que tout soit fait dans les lycées pour que les manifestations se passent sans violence.

Rappelons que des lycéens parisiens ont été concernés l'an passé par des violences policières lors de la mobilisation contre la loi travail, reconnues en partie depuis par la justice.

Nous nous associons à la dénonciation des violences policières, encore récemment lors des drames d'Adama Traore et de Théo Luhada. Leur accumulation, la nouvelle loi qui durcit les outrages à agent tandis que la légitime défense des policiers est renforcée, la poursuite de l'état d'urgence créent un climat de tension, particulièrement en Ile-de-France.

Les lycéens doivent pouvoir manifester leur mécontentement. Le lycée est aussi un lieu où l'on apprend la citoyenneté. Cela ne doit pas passer uniquement par des vœux pieux, par des contenus à enseigner. Les mobilisations lycéennes peuvent être des moments de formation citoyenne. Si l'on peut regretter que le blocage soit le premier et parfois le seul moyen d'action de certains lycéens, d'autres réussissent à le dépasser, à s'organiser, à construire une mobilisation.

Les directions d'établissement, la direction de l'académie, les forces de l'ordre doivent tout faire pour que ces mobilisations se passent sans violence : en donnant des espaces de réunion, en aidant à la prise de parole, en ne s'opposant pas physiquement et de façon obtuse aux blocages. S'agiter pour que les CVL vivent mais refuser l'engagement des lycéens serait contradictoire.

Les violences policières sont un sujet grave. Les discriminations aussi. Espérons que ces mobilisations ne seront pas à nouveau l'occasion d'en vivre de nouvelles.

Nathalie Dehez, Laetitia Faivre, Elsa Le Goupil et Ketty Valcke, co-secrétaires générales
SNES-FSU Paris

Stage syndical :
Laïcité
à Arcueil
le mardi 9 mai
(voir page 2)

Mouvement intra-académique 2017 :

rendez-vous individuels dès le 1er mars

Ouverture serveur académique :
du 15 au 30 mars
(dates à confirmer)

Réunion d'information samedi 18 mars
(voir page 3)

Demande de temps partiel :

A faire entre le 20 février et le 31 mars



Stage syndical laïcité : le mardi 9 mai de 9h30 à 16h30 à Arcueil

L'espace public est, depuis plusieurs années déjà, saturé de discours touchant la laïcité. Les porteurs de ces discours peuvent être les politiques, mais ce sont aussi tous ceux qui interviennent dans le débat public à partir d'une certaine position dans l'ordre social, qui peut être celle du savant (philosophe, sociologue, historien, spécialiste en science politique ou en science des religions, etc.) ou celle d'un agent social engagé dans une pratique (qui est souvent coordonnée au discours savant) : le médecin, l'infirmier ou le psychologue, le professeur, le prêtre, le juge, le policier, etc.

L'ensemble des discours laïques ou ayant pour objet la laïcité, en tant qu'ils font système et sont structurés selon une série de distinctions et d'oppositions qui se maintiennent à travers la variété des discours, constitue l'idéologie laïque dont ceux qui interviennent dans le débat public sont les porteurs et qui est aussi d'un « gel idéologique » par lequel notre action et nos pensées sont d'abord enveloppées.

Professeurs, nous faisons partie de ces agents sociaux pris dans des discours touchant la laïcité et, parfois, auteurs de ces discours qui participent de la production idéologique, en particulier lorsque nous intervenons dans le débat public comme syndicalistes. Mais nous avons aussi et avant tout une pratique, dans laquelle se trouve impliquée une rationalité distincte de la rationalité savante des théoriciens et distincte aussi des thèmes idéologiques par lesquels notre rationalité pratique se trouve empreinte. Il y a des règles de la pratique enseignante qui ne peuvent pas être rencontrées à partir de telles ou telles théories pédagogiques, mais seulement par celui qui éprouve la nécessité de ces règles dans la mise en œuvre de sa pratique. C'est sur ce plan que nous pouvons nous libérer des discours purement idéologiques, de l'idéologie des spécialistes en sciences de l'éducation qui, à supposer même qu'ils s'appuient vraiment sur telle ou telle théorie scientifique, sont cependant avant tout des producteurs d'idéologie lorsqu'ils interviennent dans le débat public ou quand ils s'adressent

aux praticiens que nous sommes. La rationalité de notre pratique, comme toute rationalité pratique véritable, nous libère de l'idéologie pédagogique ou pédagogue et nous libère en général de l'emprise de l'idéologie, entre autre de l'idéologie laïque.

Dire que la rationalité pratique peut nous libérer de l'idéologie ne signifie pas que nous pourrions faire comme s'il n'y avait plus d'idéologie et penser en dehors de tous présupposés idéologiques. Mais cela signifie que par la conscience de sa pratique, l'agent retravaille l'idéologie qui prétend rendre compte de cette pratique, la transforme et la déforme, éventuellement la réfute et finalement élabore une pensée de sa propre pratique, une pensée libre qui conduit librement sa pratique. Nous voudrions placer cette journée d'étude sur la laïcité sous le signe de la liberté pratique des professeurs et interroger l'idéologie laïque en la rapportant aux conditions de la pratique enseignante en tant qu'elle nous permet d'élaborer une pensée de la laïcité nécessairement décalée par rapport aux thèmes idéologiques dominants.

Penser sa pratique de manière libre est œuvre de philosophe; et tout praticien est philosophe s'il pense librement sa pratique. Mais il peut être utile de confronter ce que la pratique apprend à chacun de nous avec ce que des philosophes de profession peuvent en dire : dans la matinée nous recevrons donc **Bruno Karsenti**, directeur d'études à l'EHESS et spécialiste de philosophie des sciences sociales ; l'après-midi nous entendrons **Stéphane Bonnet**, professeur de philosophie en lycée qui proposera une lecture critique des Sept laïcités françaises de J. Baubérot. Après chacune des interventions sera prévu un moment de discussion et de réflexion entre les intervenants et les participants.

Dépôt des demandes d'autorisation d'absence pour stage syndical jusqu'au vendredi 31 mars (modèle de lettre sur le site). L'inscription au stage auprès du S3 se fera via l'adresse : s3par@snes.edu.

MOUVEMENT INTRA 2017 : C'est parti !

Les prises de rendez-vous se feront en priorité pour les syndiqué(e)s à **partir du 01/03/2017** en appelant la permanence au 01 41 24 80 52 ou par mail à rdvmutation@paris.snes.edu. Une fois les résultats de l'inter connus, le dispositif s'étendra aux entrants de l'académie de Paris.

Pour rappel les serveurs académiques seront ouverts **du 15 mars au 30 mars 2017** (les dates sont susceptibles d'être modifiées).

Nous organisons une réunion d'information ouverte à tou-te-s **le samedi 18 mars de 9h à 11h** dans nos locaux à Arcueil, suivie de rendez-vous individuels, réservés aux syndiqués.

Les syndiqués recevront prochainement notre publication spéciale mutations intra.

Baccalauréat : les sections franciliennes du SNES-FSU alertent le SIEC et les rectorats.

Les trois sections SNES de Paris, Créteil et Versailles ont demandé à être reçues par le SIEC, comme chaque année, mais aussi en présence des trois rectorats pour que les problèmes de l'an passé ne se reproduisent pas (réorganisation à la veille des épreuves anticipées de Français : répartition des copies, des écrits et des oraux, délai supplémentaire accordé après menace de grève...).

Pour les épreuves anticipées de Français, les collègues auront **deux jours ouvrés de plus** que l'an passé. Nous avons demandé au SIEC de veiller à ce que la charge de travail des collègues soit allégée par rapport à l'an passé.

En philosophie, nous avons attiré l'attention sur la montée démographique dans nos trois académies et le fait que les collègues ont déjà des conditions de travail très difficiles (110 à 135 copies en série générale, 160 en série technologique). Ils n'auront toujours que 10 jours ouvrables pour le faire. De même, les stagiaires seront convoqués pour un demi paquet (les stagiaires des autres disciplines ne sont pas convoqués, sauf exception, mais participent aux surveillances).

Il sera réaffirmé aux chefs d'établissement que les collègues en collège convoqués pour la correction du baccalauréat seront bien déchargés de cours.

L'affectation dans les centres d'examen sera toujours fait en fonction de l'adresse administrative. Les Parisiens peuvent être amenés à corriger dans les deux académies voisines et vice-versa. La dématérialisation progresse en BTS : les mathématiques et l'économie-gestion seront aussi concernées cette année. **Remontez-nous les problèmes rencontrés le cas échéant.**

Les cas de fraude ont progressé. Pour les cas de fraude suspectée au moment de la correction, il faut demander au chef de centre un formulaire à compléter et y joindre les pièces nécessaires (la copie doit être corrigée). Les dossiers sont soumis au recteur qui décide de poursuites éventuelles. 75% environ des dossiers instruits sont sanctionnés.

Nous avons rappelé, par ailleurs, le nécessaire respect de la laïcité lors des examens, en particulier concernant les locaux.

Communiqué de la FSU du vendredi 17 février 2017

Alors que la mort d'Adama Traoré et le viol commis à l'encontre de Théo Luhaka illustrent tristement l'existence de violences policières, les députés viennent d'approuver le projet de loi « Sécurité Publique », qui assouplit les règles de légitime défense pour les policiers et durcit les peines pour outrage aux forces de l'ordre. Dans ce contexte inquiétant, une partie de la population se mobilise et attend, à l'inverse de ce projet, des réponses adaptées des pouvoirs publics pour que ce genre de brutalités intolérables ne se reproduisent pas.

C'est d'autant plus urgent que cette situation alimente les tensions dans les quartiers populaires. Elle tend à stigmatiser aussi une partie de la jeunesse. Pour empêcher les dérapages violents, des mesures doivent être mises en place. La FSU demande au gouvernement l'ouverture de discussions sur ce sujet. Elle affirme que le nécessaire besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés, ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. La police doit assurer ses missions de service public au service du vivre ensemble et de tou-te-s les citoyen-nes.

Les sanctions prévues pour les manquements constatés doivent être appliquées. Le contrôle de la justice sur les actions policières doit être assuré afin de garantir les libertés individuelles. Il est nécessaire aussi d'élargir à tou-tes les citoyen-nes la saisine du Défenseur des Droits. Dans le même temps, il faut donner à la police les moyens de remplir ses missions de service public et rétablir la police de proximité.

Pensez à votre adhésion !

Tout au long de l'année on peut adhérer !

www.paris.snes.edu/adhesion

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... Les raisons d'adhérer aux SNES sont nombreuses. L'adhésion donne droit à un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.

